



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2000-MC-3970

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 318357

DOSSIER N^o : 12107

Objet : NAR Resources Ltd.
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 5 décembre 2000;
vu les articles 11 et 50 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

dispense de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement d'actions ordinaires, de bons de souscription série A, de bons de souscription série B, et d'options de souscription d'actions ordinaires de Titanium Corporation Inc. auprès des actionnaires de NAR Resources Ltd. et Titanium Corporation of Canada Limited en échange de leurs titres dans le cadre d'un regroupement de sociétés, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Prenez avis qu'à compter de la date effective de l'opération, Titanium Corporation Inc. devient un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Fait à Montréal, le 21 décembre 2000.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

AB/jg